



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 12 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MÉNÈS, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Pierre GALERNEAU, Monsieur Olivier ATTANÉ, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Monsieur Franck MADIER, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Patrick EVENNOU, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Vincent TALLE, Monsieur Hugues PERU, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Madame Violaine CHARIL (pouvoir à Madame Françoise MÉNÈS), Monsieur Guillaume GADAL (pouvoir à Monsieur Olivier ATTANÉ), Madame Catherine FORGET (pouvoir à Monsieur Christian PREVOST), Monsieur Patrice BERNIER, Monsieur Jean-Marie PANAZOL (pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT).

Monsieur Franck MADIER a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	5 novembre 2024	Abstentions	00
Membres en exercice	28	Suffrages exprimés	27
Membres présents	23	Contre l'adoption	00
Procurations	04	Pour l'adoption	27
Membres absents	01		

DEL -2024_67 Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs du personnel communal pour permettre le recrutement par voie de mutation d'un responsable opérationnel au service bâtiment ainsi que la nomination d'un agent des espaces verts sur un grade d'avancement, suite à la réussite à l'examen professionnel.

Ouverture des postes :

Afin de permettre le recrutement d'un responsable opérationnel au service bâtiment, ainsi que la nomination d'un agent des espaces verts suite à sa réussite à l'examen professionnel, il est nécessaire d'ouvrir les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (service bâtiment)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (service espaces verts)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs d'après les éléments ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° 2024-52 du 17 septembre 2024 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 04 novembre 2024,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE :

La création des postes budgétaires suivants :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (service bâtiment)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (service espaces verts)

o **APPROUVE** le tableau des effectifs du personnel communal ci-dessous :

Emplois permanents	Catégorie	Nombre de postes avant modification		Suppressions		Créations		Nombre de postes après modifications	
		TC*	TNC*	TC*	TNC*	TC*	TNC*	TC*	TNC*
Filière administrative		28	0	0	0	0	0	28	0
Directeur Général des Services	A	1						1	
Attaché	A	1						1	
Attaché principal	A	3						3	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1						1	
Rédacteur	B	2						2	
Adjoint adm. Ppal 1 ^{ère} cl.	C	8						8	
Adjoint adm. Ppal 2 ^{ème} cl.	C	6						6	
Adjoint administratif	C	6						6	
Filière technique		53	24			2		55	24
Ingénieur territorial principal	A	1						1	
Technicien Ppal de 1 ^{ère} classe	B	3						3	
Technicien Ppal de 2 ^{ème} classe	B	1						1	
Technicien	B	1						1	
Agent de maîtrise principal	C	4						4	
Agent de maîtrise	C	4						4	
Adjoint techn. Ppal de 1 ^{ère} cl.	C	12	2					12	2
Adjoint techn. Ppal de 2 ^{ème} cl.	C	13	4			1		14	4
Adjoint technique	C	14	18			1		15	18
Filière culturelle		4	0					4	0
Assistant de conservation Ppal de 1 ^{ère} cl	B	1						1	

AR Prefecture

017-211702741-20241112-DEL_2024_67-DE
 Reçu le 15/11/2024

Adjoint du patrimoine Ppal de 1 ^{ère} cl	C	1					1	
Adjoint du patrimoine Ppal de 2 ^{ème} cl	C	2					2	
Filière sportive		1	0				1	0
Educateur des APS Ppal de 1 ^{ère} classe	B	1					1	
Filières sanitaire et sociale		24	0				24	0
ATSEM ppal 1 ^{ère} classe	C	9					9	
ATSEM ppal 2 ^{ème} classe	C	2					2	
Puéricultrice hors classe	A	1					1	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1					1	
Educateur de jeunes enfants	A	1					1	
Auxiliaire de puér. classe sup.	B	7					7	
Auxiliaire de puér. classe normale	B	3					3	
Filière animation		1	0				1	0
Adjoint d'animation Ppal 1 ^{ère} cl	C	1					1	
Filière police municipale		5	0				5	0
Chef de service de police	B	1					1	
Brigadier-chef principal	C	3					3	
Gardien-brigadier de police	C	1					1	
TOTAL		116	24			2	118	24
Emplois contractuels								
Chargé de projet systèmes d'information	B	1					1	
Chargé de communication	C	1					1	
Agent d'entretien et interclasse	C	0	2				0	2
TOTAL		2	2				2	2

TC* = Temps complet

TNC* = Temps non complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

- o **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Préfet de Charente-Maritime, et insérée au recueil des actes administratifs de la commune

Le Maire,
 Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
 Périgny, le

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire,
 Marie LIGONNIERE